

## sci contre commerçant quel tribunal?

Par **jonath92**, le **20/01/2009** à **14:25**

Bonjour ,

j'ai une petite question a vous poser

je suis gérant d'une sci qui loue des boutiques et j'ai un litige d'un montant inférieur a 10 000€ face a un commerçant a qui je loue une de mes boutique.

Puis-je agir devant le tribunal d'instance ou suis-je considéré moi même comme un commerçant?

Le lieu du tribunal est bien celui du défendeur?

Par **kaptainkarott**, le **22/01/2009** à **19:14**

je dirai que c'est un cas de compétence rationae loci. En matière immobilière donc le tribunal sur le ressort duquel se trouve l'immeuble.